

Conseil municipal ORADOUR

16 décembre 2020

Absent excusé : Eric SICARD

- **Travaux d'aménagement du bourg de Chillé**

1^{ère} tranche : carrefour rue du moulin de Coudret et rue d'en bas.

- L'eau stagne dans les espaces prévus pour les plantations, devant chez M. Jeannet. Voir la possibilité de creuser pour permettre l'évacuation de cette eau. S'assurer qu'il n'y a pas de réseaux en -dessous qui pourraient être endommagés.
- Attention : certains chauffeurs indécents coupent le virage en roulant sur l'herbe
- Litige avec CALITOM : le camion de ramassage des ordures ménagères a endommagé la chaussée lors des travaux effectués par l'entreprise BERNARD TP. Une expertise est prévue le 22 décembre.

Travaux d'enfouissement des réseaux dans la rue principale, route du Dop.

Un courrier a été adressé à tous les propriétaires concernés afin d'obtenir leur autorisation pour effectuer les travaux nécessaires par le SDEL.

Coût total de l'opération : 428 230€

Prise en charge SDEG : ~~341 565€~~, Département 33 285€, Commune 53 280€

Approbation à l'unanimité

- **Maison rue du moulin de Coudret à Chillé**

Cette bâtisse appartient à la commune depuis 2018.

Il est prévu d'y aménager un espace pour accueillir les containers CALITOM. Es travaux sont à effectuer : démolition toiture et murs à moitié, élargissement de l'entrée, devant, le long de trottoir : calcaire et herbe, calcaire et chaux. Il faut privilégier un aménagement qui ne demande pas trop d'entretien en terme de temps pour les agents municipaux.

Aucune délibération n'est prise, réfléchir aux diverses possibilités pour le prochain conseil.

- **Ecoulement d'eau à Germeville, devant chez Bernard Clément.**

Ce problème de flaqué d'eau à chaque averse est récurrent (depuis 2013 !). Charente Hydraulique qui a effectué les travaux doit étudier le problème.

- **Ile de Germeville**

L'île a été nettoyée par le SMABACAB.

Photos :

Pour accéder à la 2^{ème} île, il faudrait réaliser un pont d'une dizaine de mètres de longueur. Une 1^{ère} étude (avec des pieux de 6 m de profondeur) a été chiffrée : 40 000 à 70 000€ ! Christophe Tyré du bureau BETG va étudier d'autres solutions.

Et pourquoi pas un bac à chaîne (17 500€) !

A voir pour une passerelle moins onéreuse mais qui répondrait aux normes de sécurité.

Nous souhaiterions aménager l'île avec des tables de pique-nique et des plantations adaptées (iris) afin d'en faire un endroit attractif.

- **Plantation de haies**

Il est prévu d'implanter une haie derrière la mairie qui délimiterait l'espace enherbé.

Rencontre a été faite avec Jérôme Moreau du Pays du Ruffécois, qui a présenté l'action.

Plantation d'une haie de 200 m : subvention jusqu'en février 2021 à 80% par la Région.

Coût : 2 017€

- Etude : 537€

- Plants : 740€/100m , soit 1 480€

- Animation scolaire (facultative) : 430€

Coût résiduel pour la commune : $2\,017 \times 20\% = 423\text{€}$

Validation à l'unanimité du Conseil

C'est la commune qui effectue la plantation, le Pays du Ruffécois prend en charge l'achat du paillage fourni par un agriculteur local.

Animations scolaires : des ateliers pourraient être envisagés avec 1 classe de l'école publique d'Aigre et 1 classe de l'école privée

$2 \times 430\text{€} = 860\text{€} \times 20\% = 172\text{€}$ à la charge de la commune

Plantations d'arbres fruitiers ou d'ornement sur la parcelle.

Attention aux arbres fruitiers : guêpes, frelons, fruits pourrissant au sol.

Plutôt envisager des arbres à ombrage. Où les implanter ? L'aménagement de ce pré reste à définir. Construit-on une halle en remplacement du tivoli ? Sol en dur, poteaux bois, toiture ? A quel endroit ?

Attention aux drains d'assainissement.

- **Achat de matériel informatique pour le secrétariat**

ATD : 2^{ème} écran + carte graphique = 244€

Boullanger (ou autre) : 1 vidéoprojecteur = 400€

1 écran fixé au plafond à télécommande électrique = 400€

Validation

- **Installation décorations de Noël**

Rappel : coût pose et dépose motifs lumineux sur les poteaux par le SDEG : 2 000€

Il est décidé de ne plus remettre ces motifs (défectueux, pas trop jolis...)

Les agents municipaux ont cependant l'habilitation électrique adaptée. L'un d'eux pourrait passer l'agrément nacelle, renouvelable tous les 5 ans (490€/ 5 ans). Location nacelle LOXAM : 200€/jour

Ils pourraient ainsi installer des guirlandes en travers des rues aux entrées des villages.

Cf. mutualisation avec Mons, via le SIMO.

Et pour l'année prochaine ? Installer des sapins enracinés, mis en nourrice avant d'être mis en place tous les ans (cf fournisseur sapins de l'école privée par Carole Montoux), construire des décorations de Noël pérennes, exemples des sapins de Marcillac Lanville, de Saint-Fraigne

- **Blason**

Un amateur d'héraldique a proposé gratuitement un blason à l'effigie de la commune : croix de Tau pour la croix de Saint-Antoine, du nom de l'église, couleurs du seigneur Valentin, de la famille Faure de Rencureau, ondes bleues pour l'Osme, épis de blé, de maïs, roseaux.

Ces dessins ne font vraiment pas l'unanimité, jugés vieillots. Nous partirions vers un logo plus moderne, en cherchant ce qui caractérise notre commune : la mairie, seule dans les champs nous apparaît une piste que chacun est amené à creuser.

Nous ne retenons pas l'idée du blason.

- **Questions diverses**

- Le site Internet de la commune : Le Maire et Pascal Bertrand ont rencontré Caroline Desvars, en charge de la communication à la CDC Cœur de Charente. Le site qui sera hébergé comme le site de la CDC est en préparation.

- Photos
- Documents : bulletins municipaux, compte-rendu de réunions, autres...
- Démarches administratives : lien vers services publics

Une partie privée (Cloud) pourrait être envisagée. Ce forum privé permettrait aux conseillers d'échanger autour d'un thème. Il faudrait veiller à être averti par des notifications. Ce cloud serait réinitialisé à chaque nouvelle élection.

Quelques réticences peut-être par rapport à la confidentialité, à l'utilité...

- Le nom des habitants d'Oradour : le gentilé
On pourrait réfléchir à des noms, en proposer quelques-uns à la population via un sondage...A suivre

- PLUI (urbanisme) : des réflexions sont déjà bien entamées avec la CDC.. Ainsi, sur Oradour, il n'y aurait que 10 constructions possibles :
 - 1 à Germeville (qui est en partie zone inondable)
 - 9 à Chillé (toutes dans le champ au carrefour rue du moulin de Coudret et rue d'en bas)

Aucune construction possible dans les autres lieux-dits, hormis pour un agriculteur y ayant une exploitation

Les décisions, lorsqu'elles seront validés, seront applicables jusqu'en 2035. Elles seront toutefois révisables.

Le PLUI est conçu pour éviter une emprise sur les terres agricoles.

- Adressage Chantereine. L'ATD confirme l'adressage 1, 3, 5 et 7 route de Chantereine et non 3,5,7,9 qui est celui des plaques apposées. Les propriétaires devront faire modifier leur adresse auprès des fournisseurs qu'ils avaient informés. Les plaques sont à changer.
- Les chocolats de Noël vont être distribués à partir du 2 décembre. Pour 2021, peut-être envisager l'achat chez un pâtissier local (Nicolas Bichon, Sébastien Boisset)
- Columbarium : cases imbriquées dans un mur
 - Boisseau 40 x 40 cm intérieur
 - Plaque acier Korten 50 x 50 cm (aspect rouille) 30€
 - Plaque marbre 50 x 50 cm
- **Ecoles**

De nouvelles familles se sont installées à Germeville. Se renseigner auprès des écoles en prévision des participations 2021 versées aux écoles